

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 29 SEPTEMBRE 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Isabelle Bréjon, Sandrine Macias Stéphan, Gaëlle Guéneau Terrien, Nicole Heurtault, Thomas Pinault

Absents : Jean-Claude Bayle, Raphaëlle Lebreton, Eric Duval, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Thierry Lucas

Bertrand Denis a donné procuration à Sébastien Kergrohen

Sabrina Gobin a donné procuration à Isabelle Petit Leménager

Secrétaire de séance : Denis Poullaouec

## 1. Validation du compte rendu du CM DU 25/08/2016

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 25 Août 2016.

Ajouter la présence et l'aide de Nicole Heurtault dans l'article « Forum des associations ».

## 2. Projet convention « petite enfance » avec la commune de Chevaigné

La mairie de Chevaigné a souhaité rencontrer les élus de Mouazé pour évoquer les modalités d'accueil des enfants hors commune.

L'histoire montre que certaines familles de Mouazé utilisent le multi-accueil de Chevaigné comme mode de garde notamment depuis 2013.

Le multi-accueil parental « Les Korrigans » est aujourd'hui victime de son succès et la question se pose de savoir si cette structure doit être réservée aux Chevaignéens uniquement.

### **Effectif des familles accueillies au sein du multi-accueil depuis 2013.**

Année	Enfants de Mouazé
2013	6
2014	5
2015	3
2016	4

La commune de Chevaigné propose que la municipalité de Mouazé, par convention avec la CAF, réserve deux places. Ces 2 places correspondent à 4 ou 6 enfants ex : 2 tps plein et 3 ou 4 occasionnels.

La convention se ferait dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est Chevaigné qui percevrait les subventions de la CAF et reverserait en N+1 à Mouazé.

Le coût pour Mouazé pour 2 places seraient de 1524,25 € (soit 762,12€/place)

De fait, Mouazé siègerait au conseil d'administration.

Question : La municipalité de Mouazé s'engage-t-elle dans un conventionnement avec Chevaigné et affiche sa volonté de donner le choix aux Mouazéens de bénéficier de modes de garde qui correspondent à des besoins existants ?

Le conseil municipal mandate Sonia Lemoine pour poursuivre la démarche auprès de la CAF et de la Mairie de Chevaigné.

### 3. Point PLU/PLUI

La démarche PLUi portée par la communauté de communes du Val d'Ille va s'imposer à la commune. La révision actuelle du POS en PLU servira à cette démarche. Une réunion d'information a lieu avec la DDTM courant octobre où la question d'intégrer directement la démarche du Val d'Ille (en laissant de côté notre révision actuelle) sera présentée. Des questions seront également posées sur le fait d'évoluer à partir de mars 2017 avec le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

### 4. Commission Appel d'Offres

Une commission des marchés existant déjà, l'élection d'une commission d'appel d'offres n'a pas été jugée utile, compte tenu des montants des dossiers à traiter par la commune qui se situent en-dessous des seuils réglementaires.

### 5. Convention « maintenance des installations de sécurité incendie » :

#### **Délibération n° 2016-041 : Contrat de maintenance des installations de sécurité incendie :**

L'entreprise VULCAIN PREVENTION INCENDIE, Agence SDG Incendie de la Guerche de Bretagne propose un contrat de maintenance annuelle des extincteurs, plans, couverture anti-feu, désenfumage, alarme incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur Denis Poullaouec, Adjoint, donne lecture de son contenu (conditions particulières, clauses techniques, conditions générales).

Après délibéré, le conseil municipal :

- accepte le contrat en ses termes (copie jointe) pour une durée initiale de un an à compter du 04 janvier 2016, renouvelable deux fois par tacite reconduction.
- autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

## 6. Questions diverses :

### **Délibération n° 2016-042 : Convention pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Aubin d'Aubigné :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les conditions d'accueil des enfants de Mouazé à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Aubin d'Aubigné.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire la participation financière de la commune de Mouazé à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016** pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

Soit :

8,00 € par journée de présence et par enfant

4,00 € par demi-journée de présence et par enfant

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 21 septembre 2016. Elle remplace la convention du 23 juillet 2015.

### **Délibération n° 2016-043 : Convention pour l'accueil des enfants à la Halte-Garderie Parentale de Saint Aubin d'Aubigné :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les conditions d'accueil des enfants de Mouazé à la Halte-garderie Parentale de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire la participation financière de la commune de Mouazé à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016** pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

Soit :

8,00 € par journée de présence et par enfant

4,00 € par demi-journée de présence et par enfant

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 21 septembre 2016. Elle remplace la convention du 11 janvier 2016

### **Délibération n° 2016-044 : Encaissement d'un chèque EDF**

Monsieur le Maire explique que suite à un trop versé sur un règlement de créances, EDF est redevable de la somme de 35,20 € à la commune.

Après délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 35,20 euros à l'article 7788 du budget primitif 2016.

**Délibération n° 2016-045 : Extension de l'école publique Jacques Prévert : premier avenant au marché de contrôle technique**

La mission de contrôle technique concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert a été confiée à la société QUALICONSULT, domiciliée à Saint-Grégoire – 35, par marché n°2016-02 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 4 860,00€ soit 5 832,00 € TTC.

Deux prestations complémentaires sont nécessaires tant au stade précédant la remise du permis de construire qu'en fin de travaux et pour lesquelles le prestataire a formulé une offre de prix.

<b>N° prix</b>	<b>Désignation</b>		<b>Unité</b>	<b>Prix forfaitaire € HT</b>
1	Sécurité des Personnes en Cas de séisme	PS	F	520.00
2	Délivrance Attestation Finale handicapé	ATTHAND2	F	240.00

Il est proposé d'intégrer ces prestations au marché correspondant portant n°2016-02 par un acte modificatif (avenant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité moins une abstention (N. Heurtault), la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société QUALICONSULT portant le nouveau montant du marché n°2016-02 à 5 620.00 € HT soit 6 744.00 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

**Retour sur le questionnaire jeunesse**

Gaëlle Guéneau a présenté le résultat de l'analyse du questionnaire jeunesse.

Il est envisagé une soirée « Epouvante » le 31 octobre 2016 avec une soupe Halloween au menu. Le résultat du questionnaire sera présenté aux participants.